

**PROCURATION POUR ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

LE(LA) SOUSSIGNE(E):

NOM :

PRENOMS :

DOMICILE :

Carte d'identité numéro

Registre national numéro

- propriétaire de .....  
actions (.....) de la société anonyme EVADIX, ayant son siège social à 7500 Tournai, rue de la Borgnette, 15. TVA BE 0467.731.030 RPM Tournai.

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substituer:

.....  
.....  
.....

A qui il(elle) confère tous pouvoirs aux fins de le(la) représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EVADIX susdite qui se tiendra le lundi 29 juin 2009 à 9H, en l'étude du notaire associé Véronique GRIBOMONT à 7500 Tournai, boulevard du Roi Albert, 8.

Elle sera appelée à statuer sur l'**ORDRE DU JOUR** suivant:

1. Documents suivants mis gratuitement à la disposition des actionnaires conformément à l'article 720 § 1 du code des sociétés :

- projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés anonymes EVADIX, ayant son siège social à 7500 Tournai, rue de la Borgnette, 15, société absorbante et EVADIX SERVICES, ayant son siège social à 7500 Tournai, rue de la Borgnette, 15, société absorbée.

- Comptes annuels des trois derniers exercices comptables des deux sociétés appelées à fusionner.

- Rapport de gestion et rapport des commissaires des deux sociétés appelées à fusionner, relatifs aux trois derniers exercices.

2. Fusion par absorption de la société anonyme EVADIX SERVICES par la société anonyme EVADIX.

2.1. Constatation que l'opération entre dans le cadre de l'article 676 1<sup>o</sup> et des articles 719 à 727 du code des sociétés et de la similitude de l'objet social des sociétés appelées à fusionner.

2.2. Actualisation éventuelle des informations contenues dans le projet de fusion pour tenir compte des opérations éventuellement réalisées par chacune des sociétés appelées à fusionner depuis la date de l'établissement de ce projet.

2.3. Transfert, par suite de la dissolution sans liquidation de la société EVADIX SERVICES, société absorbée, de l'intégralité de son patrimoine actif et passif, rien excepté ni réservé, à la société EVADIX, sur base des comptes annuels de la société absorbée arrêtés au 31 décembre 2008, étant précisé que:

a) au point de vue comptable et fiscal, toutes les opérations de la présente société absorbée réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 seront considérées comme effectuées pour le compte de la société absorbante;

b) les capitaux propres de la société absorbée ne seront pas repris dans les comptes de la société absorbante étant donné que celle-ci détient l'intégralité de son capital;

2. 4. Rémunération du transfert : proposition d'opérer la fusion sans création ni attribution de nouvelles actions de la société absorbante et d'annuler, par application de l'article 726 § 2 du code des sociétés, les actions émises par la société absorbée étant détenues en totalité par la société absorbante.

2. 5. Réalisation effective de ce transfert : description et conditions.

3. Décharge aux administrateurs : Proposition de décider que l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante des premiers comptes annuels établis après l'opération de transfert assimilée à la fusion par absorption vaudra décharge aux administrateurs et commissaire de la société absorbée pour leur mission exercée pendant la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et la date de la réalisation de ce transfert.

4. Effets de la fusion : Proposition de décider que les points 2. et 3. sortiront leurs effets simultanément au moment du dernier vote des décisions concordantes prises par les assemblées générales des actionnaires de chacune des sociétés parties à la fusion, en faveur de l'opération de fusion à l'ordre du jour de l'assemblée de chacune de ces sociétés; l'opération ayant lieu sans modification des statuts de la société absorbante.

5. Pouvoirs - Délégation.

***Le mandataire peut notamment:***

Assister à toute autre assemblée générale ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer.

Prendre part à toutes délibérations, voter, amender ou rejeter au nom du(de la) soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour.

Déclarer que le(la) soussigné(e) a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Déclarer avoir reçu avoir reçu copie et avoir parfaite connaissance des documents dont question à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, registres, listes de présence, substituer, élire domicile, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile.

Le(la) soussigné(e) se considère valablement convoqué(e) et déclare explicitement :

- renoncer à l'application des formalités et délais ainsi qu'à la mise à disposition des pièces prévus par les articles 533 et 535 du code des sociétés;

- renoncer à l'introduction d'une action en nullité pour irrégularité de forme sur base de l'article 64 1<sup>o</sup> du code des sociétés.

Fait à

Le

P.S. Merci de bien vouloir faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".